



Turban avec passe convertie de fourrure. Garni d'une rosette en ruban satin, et d'un cabochon en fourrure ou en velours et d'une touffe d'aigrettes.

teur ou le consignataire qui porte le poids des dépenses encourues.

La commission des chemins de fer doit prochainement se saisir de la question et déterminer qui devra porter le fardeau des responsabilités.

L'Association a dû aussi s'occuper longtemps des réformes à faire subir aux "Connaissements", (bill of lading).

L'on visait surtout à simplifier la formule et à la rendre plus concise et plus précise. Des négociations sont encore pendantes et avant peu nous obtiendrons un résultat probant.

Dans le cas des transports par transatlantiques, un projet de loi tendant à rendre l'armateur responsable des dommages subis par les marchandises en transit, a passé au Sénat, mais fut porté trop tardivement devant le parlement pour y être adopté à la dernière session.

—Le gouvernement ayant obtenu autorité pour établir un service entre le Canada et la France, notre comité a fait

des instances afin que l'on obtienne pour les exportateurs, les taux les plus favorables possibles sur cette ligne.

—Le contrat intervenu entre le gouvernement et la Cie Union pour un service entre le Canada et l'Australie expirait en 1907. Il fut prolongé de deux ans et la Cie demande un renouvellement pour cinq autres années. Rien n'a encore été fait, vu l'attitude incertaine de l'Australie à nous accorder les bénéfices d'un tarif préférentiel.

Le rapport du comité se termine par quelques considérations sur la réorganisation de la commission des chemins de fer.

L'association a demandé que de trois, le nombre des commissaires fut porté à six; ce qui a été fait en vertu d'un acte adopté par le parlement.

Comité du tarif.—Le rapport déclare que jamais l'Association n'a obtenu autant de privilèges et de bénéfices prati-

ques que cette année. Jamais l'avenir n'a semblé plus brillant.

Pendant plusieurs années, l'Association s'est contentée d'agir comme missionnaire auprès des autorités en tout ce qui concernait les questions de tarif. C'est-à-dire que son principal souci était d'inclure le gouvernement à protéger les industries nationales et à donner de l'emploi aux nationaux, puis en second lieu de former l'opinion publique dans toutes les classes à cette idée que la protection est le seul facteur pouvant assurer la continuité de notre prospérité nationale. Le succès fut complet, les résultats le démontrent.

Le tarif de 1907, protectionniste, n'atteignait pas toutes les industries, dont quelques-unes méritaient plus d'attention.

C'est alors que l'Association décida qu'au lieu de cesser ses efforts elle devait, au contraire, les décupler pour apporter du soulagement à ces industries.

Après étude, on découvrit que le ma-